



Genève, le 21 août 2014

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse du Conseil d'Etat

La première Convention de Genève fête ses 150 ans

La première « Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés dans les armées en campagne » a été signée à Genève, au cœur même de l'Hôtel de Ville, le 22 août 1864. Une réplique d'ambulance de la Croix-Rouge sera exposée à cette occasion dans la cour de l'Hôtel de Ville du 25 août au 12 septembre. Criblée de balles lors d'une intervention sur le terrain, elle rappellera l'importance, aujourd'hui encore, de cette première Convention de Genève.

En août 1864, il y a 150 ans, les représentants de seize Etats se réunissent à Genève lors d'une conférence diplomatique convoquée par la Suisse. Douze d'entre eux signent, le 22 août 1864, dans la salle de l'Alabama de l'Hôtel de Ville, la « Convention de Genève pour l'amélioration du sort des blessés dans les armées en campagne », qui vise à protéger les soldats blessés ainsi que le personnel et matériel de santé leur apportant secours.

Cet événement marque la naissance du droit humanitaire moderne, qui a pour vocation de protéger les populations civiles lors de conflits. Il constitue également un des événements fondateurs de la Genève internationale.

Avec ce texte, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), créé une année auparavant à Genève, dispose d'une solide base légale pour mener son action et faire de Genève la capitale mondiale de l'humanitaire. Aujourd'hui encore, le CICR est sur tous les fronts, veillant au respect du droit international humanitaire et apportant secours et protection aux victimes.

« Genève peut être fière, car c'est sur son sol, sous l'impulsion de ses citoyens, qu'à la fois le CICR ainsi que ce premier traité fondateur du droit international humanitaire ont vu le jour », souligne François Longchamp, président du Conseil d'Etat.

Aujourd'hui, la Genève internationale, avec ses trente organisations internationales, plusieurs centaines d'ONG et ses 173 Etats représentés par une mission permanente, est un des centres les plus actifs de la gouvernance mondiale. C'est à Genève que se cordonne l'aide aux victimes de catastrophes naturelles et de conflits, que s'élaborent les réponses aux défis environnementaux ou que les gouvernements négocient des accords dans les domaines du commerce, des télécommunications ou de la propriété intellectuelle. C'est aussi à Genève que l'on vient pour trouver des solutions pacifiques aux différends entre nations et aux conflits: Ukraine, Syrie ou Iran, pour n'en citer que quelques uns.

« Accueillir ces acteurs sur notre sol est non seulement une grande fierté, mais également une responsabilité, rappelle François Longchamp. Il faut à la fois faire face à la concurrence internationale et s'assurer que ces acteurs puissent réaliser leur travail dans les meilleures conditions. »

La Genève internationale constitue une des priorités du Conseil d'Etat et fait partie des objectifs que le gouvernement s'est fixés dans son programme de législature. La nouvelle constitution genevoise stipule également expressément que « l'Etat soutient la vocation internationale de Genève en tant que centre de dialogue, de décision et de coopération internationale. »

Pour toute information complémentaire : M. François Longchamp, président du Conseil d'Etat, en contactant M. Nicolas Merckling, chef du service communication et information, PRE, ☎ 022 327 90 80.